



Ecole de Guitare de Strasbourg

Ecole de Guitare de Strasbourg
11 rue des Balayeurs 67000 Strasbourg
contact@ecole-guitare-strasbourg.fr
Tél.: 06 60 94 53 12

Contrat et conditions d'inscription

1. PREAMBULE

Les conditions d'inscription et le règlement font partie intégrante du contrat.

2. DUREE DU CONTRAT

- 2.1. L'élève est inscrit au minimum pour un an.
- 2.2. L'année scolaire est divisée en 3 trimestres académiques.
- 2.3. Les dates des vacances correspondent à celles des écoles publiques Strasbourgeoises
- 2.4. Les jours fériés, les cours n'ont pas lieu et ne sont pas remplacés.

3. ECOLAGE

- 3.1. Le règlement des cours se fait par prélèvement bancaire mensuel obligatoirement. Les modalités de paiement sont définies en page 1 du présent contrat.
- 3.2. L'élève s'engage pour toute l'année scolaire.

COURS COLLECTIF

- 4.1. Lorsque l'élève reste seul dans un cours collectif – suite au désistement des autres élèves, l'élève restant devra soit passer dans un autre cours collectif ou en cours individuel d'une demi-heure.

5 ABSENCES

- 5.1. En cas d'absences prévisible, l'élève doit prévenir la direction ou le secrétariat dans les 48 heures précédant le cours.
- 5.2. Les leçons manquées par l'élève pour raisons personnelles (autre que maladie, décès de proche ou autres cas justifiant sont absence) - ne sont ni remplacées ni remboursées.
- 5.3 les cours ou l'enseignant est absent seront automatiquement reportés.

6. TARIFS

- 6.1 Le Tarif des cours est susceptible d'un réajustement annuel (pour l'année scolaire suivante), communiqué à l'élève et, le cas échéant, son signataire- par courrier ordinaire.
- 6.2. Pour la suite des cours, l'élève majeur- ou son signataire- accepte tacitement le réajustement.

7. RESILIATION

- 7.1. Il devra être notifié par écrit avec accusé de réception et adressé obligatoirement à l'administration, au plus tard avant la fin du mois en cours.
- 7.2. La résiliation communiquée verbalement ou par téléphone ne peut être prise en considération.

8 FOR JURIDIQUE

- 8.1. L'élève ou son représentant légal s'engage à respecter les conditions du présent contrat.
- 8.2. En cas de contestation, les parties font attribution aux Tribunaux compétent de Strasbourg.